

# Fortes précipitations sur la région : réviser la dose d'apport d'azote sur céréales

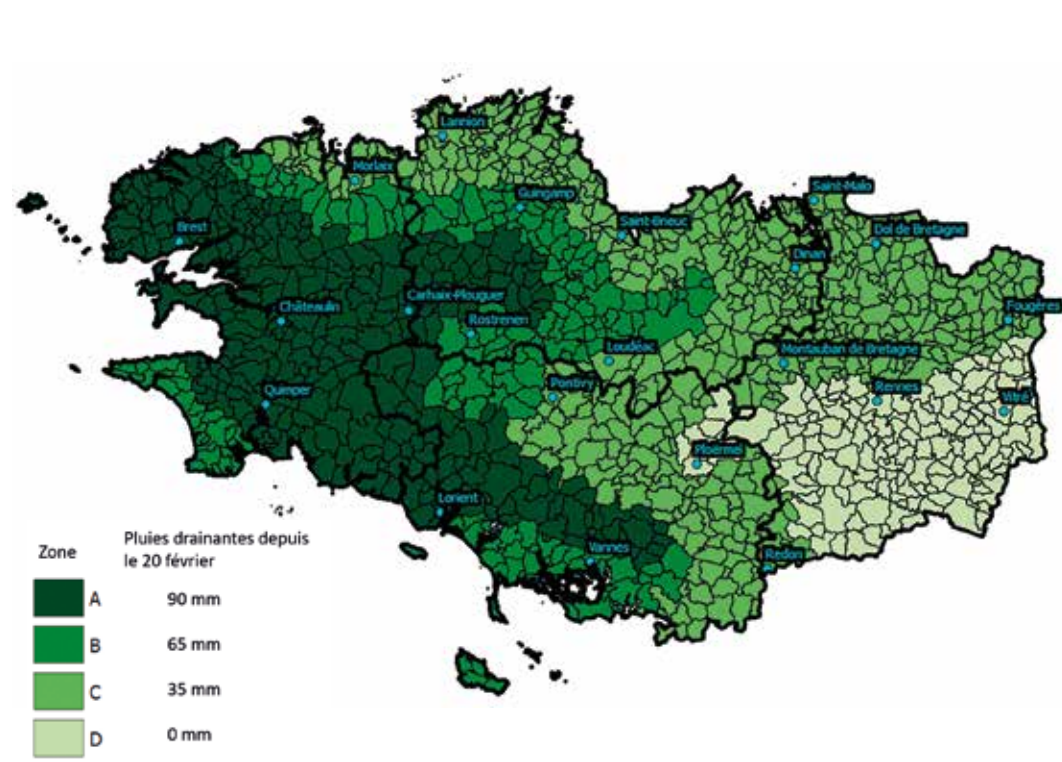
Le calcul de la dose prévisionnelle d'azote permettant d'assurer les besoins des cultures est calculée à partir des reliquats sortie hiver; stock d'azote dans le sol au 20 Février. Il est cependant courant qu'une part de ce stock d'azote se perde par lessivage après l'ouverture du bilan. L'impact est d'autant plus fort lorsque, comme cette année, le stock se concentre en fond de profil. Aussi les doses calculées à partir des RSH 2017 publiés dans le Terra du 24 Février dernier doivent être réévaluées tel que présenté dans cet article.

La dose totale à apporter cette année reste cependant, dans une majorité des cas, moindre que les campagnes précédentes et des perspectives d'économie d'engrais demeurent.

### Les RSH estimés au 20 Février soumis à lessivage

La moindre abondance des pluies jusqu'à la mi-février avaient permis de conserver des stocks d'azote dans les sols plus élevés que d'habitude. Les reliquats sortie hiver (RSH), estimation instantanée du stock d'azote dans le sol à la reprise de végétation vers le 20 février, présentaient un profil atypique avec 40 à 50 % de l'azote entre 60 et 90 cm de profondeur pour une large partie de la Bretagne (zone A, B et C). Pour la zone D, on mesurait mi-février 70 % de l'azote du profil entre 30 et 60 cm dans des sols plus secs que sur le reste de la région. Les pluies de fin février et début mars ont fini de recharger les sols en eau et ont

## 1 → Pluies drainantes depuis le 20 Février



engendré un lessivage d'azote parfois important. L'Ouest de la région est le plus touché avec 80 à 100 mm de lame drainante estimée pour la zone A. L'effet s'estompe dans les zones B et C avec environ 65 mm et 35 mm d'eau drainée. Les sols plus secs de la zone D n'ont pas subi de lessivage depuis le 20 février.

### Correction des doses d'apport pour les céréales

Le tableau 2 présente le terme correctif du reliquat sortie hiver lié au lessivage d'azote depuis le 20 février. Le complément de dose d'azote à réaliser par rapport à la

dose prévisionnelle calculée à partir des RSH de février dernier est égal à la quantité perdue par lessivage. Il se situe en moyenne à 20 uN en zones A, B et C. Il est nul en zone D. Malgré les pertes importantes dues aux dernières pluies, les doses d'azote réévaluées à apporter restent plus faibles que les doses habituellement pratiquées compte tenu de stocks qui demeurent élevés dans les sols. La modération reste de mise.



### Erratum

Les RSH maïs de la zone C pour les sols de moins de 60 cm publiés dans Terra du 4 mars 2017 sont erronés. Pour les corriger, vous pouvez vous reporter au document disponible sur [www.synagri.com/synagri/plan-de-fumure-previsionnel-et-cahier-de-fertilisation](http://www.synagri.com/synagri/plan-de-fumure-previsionnel-et-cahier-de-fertilisation) ou à la calculatrice en ligne <http://calcul-rsh-bretagne.com>

## 2 → Correctif des reliquats azote sortie hiver 2017 (kg N/ha)

		Zone climatique	Zone A		Zone B		Zone C 1		Zone D	
		Sol	profond	peu profond	profond	peu profond	profond 2	peu profond	profond	peu profond
Rotation type grandes cultures y compris avec prairies de fauche	Précédent avec peu ou pas de résidus ou des résidus pauvres en azote (céréales, maïs...)	Apports organiques faibles	-15	-10	-15	-10	-15	-10	0	0
		Apports organiques modérés 4	-20	-10	-20	-10	-15	-10	0	0
		Apports organiques forts	-20	-10	-20	-10	-15	-10	0	0
	Précédent avec résidus de culture assez riches et riches en azote (colza, féverole, betterave, pomme de terre, prairie fauchée...)	Apports organiques faibles	-25	-10	-25	-15	-15	-15	0	0
		Apports organiques modérés	-25	-15	-25	-15	-15	-15	0	0
		Apports organiques forts	-25	-15	-25	-15	-15	-15	0	0
Rotation avec prairie pâturée	Prairie pâturée de plus de 4 ans détruite au printemps 2016	-40	-25	-40	-25	-20	-25	0	0	
	Autres	-25	-10	-25	-15	-15	-15	0	0	
Rotation à dominance légumes frais ou légumes industries	Précédent avec résidus de cultures abondants et/ou riches en azote (choux, brocoli...)	Apports organiques faibles	-40	-20	-40	-20	-20	-20	0	0
		Apports organiques modérés	-40	-25	-40	-25	-20	-25	0	0
		Apports organiques forts	-40	-25	-40	-25	-20	-25	0	0
	Autre précédent (haricots, épinard...)	Apports organiques faibles	-25	-10	-25	-15	-15	-15	0	0
		Apports organiques modérés	-25	-15	-25	-15	-15	-20	0	0
		Apports organiques forts	-25	-15	-25	-15	-15	-20	0	0

### EXEMPLE DE LECTURE DE LA CORRECTION DE LA DOSE CALCULÉE À PARTIR DU RSH CÉRÉALES 2017 (TERRA DU 24 FÉVRIER 2017) :

- Ma parcelle de blé est située à Fougères, d'après la carte 1, elle se trouve dans la zone C 1.
- Le sol est très profond 2.
- La parcelle est en rotation maïs-céréales-Cipan. Il s'agit d'une rotation de type grandes cultures avec des résidus de culture pauvre en azote 3.
- Un apport de 30 t de fumier de bovins est toujours réalisé sur le maïs. Il s'agit d'apports organiques modérés 4.
- Le terme correctif des fournitures d'azote par le sol disponibles pour le blé est de -15 kg N/ha. En conséquence, la dose totale, calculée à partir du RSH de février, doit être abondée de 15 uN.